

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 24 juin 2011
(convocation du 14 juin 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Juin Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie-Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphane, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à partir de 11h20
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 10h25
M. GELLE Thierry à Mme. BONNEFOY Christine
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10h05
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à partir de 12h30
M. BRUGERE Nicolas à M. BRON Jean-Charles
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. BREZILLON Anne
M. CAZENAVE Charles à Mme. COLLET Brigitte
Mlle COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
Mme DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime à partir de 11h

M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain jusqu'à 11h20 et à Mme FAORO Michèle à partir de 11h20
Mlle EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 11h
M. MERCIER Michel à M. GUICHOUX Jacques
M. MILLET Thierry à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane jusqu'à 10h25
Mme PARCELIER Muriel à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 11h
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
M. RAYNAL Franck à M. SOUBIRAN Claude
M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques
M. SENE Malick à M. SOUBABERE Pierre
Mme WALRYCK Anne à Mme DESSERTINE Laurence jusqu'à 10h

LA SEANCE EST OUVERTE

**Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme - Eysines secteur du Pinsan -
Projet de jardin des loisirs - Ouverture de la concertation - Décisions -
Autorisations -**

Monsieur LABARDIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La ville d'Eysines dispose, dans le secteur du Pinsan, d'une zone aménagée d'une superficie d'environ 40 hectares, regroupant des équipements dédiés principalement aux sports et aux loisirs.

Pour conforter ces aménagements et favoriser une meilleure fréquentation du site, la ville envisage de créer « le jardin des loisirs », une base de loisirs à destination de tous les publics. Elle inclura : le centre de loisirs maternel et primaire, un lieu ressource pour les associations, un lieu de restauration, des ateliers enfants et adultes, un lieu de pratique des arts du cirque.

L'objectif est de proposer aux habitants un lieu de vie et de rencontre, central, fonctionnant de façon permanente et proposant des services différents selon les jours et les heures, en lien direct avec les équipements sportifs du domaine du Pinsan et culturels du bourg.

Le déplacement du centre de loisirs est motivé par la nécessité d'adapter les locaux actuels trop petits pour répondre aux besoins d'accueil des familles. Il découle également du souhait d'éloigner les bâtiments de la zone de survol des avions, en approche de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac.

La création du jardin des loisirs est aussi l'occasion de créer un service complet à destination des associations et de leurs responsables en mettant à disposition des locaux et des équipements adaptés à leurs besoins.

Par ailleurs, le clos Lescombes, propriété de la ville, situé à l'entrée du domaine du Pinsan, par les caractéristiques du chai (dimension, hauteur) et son emplacement, convient particulièrement à l'accueil d'un lieu de cirque.

Cette activité est peu représentée sur la rive gauche de la CUB, pourtant la demande de la population est croissante. Eysines semble un territoire approprié à son développement.

Le projet « jardin des loisirs » est basé sur l'interaction entre les différentes fonctions : centre de loisirs, lieu ressource pour les associations, ateliers d'échange de savoirs, relais cirque.

Le programme prévoit une mutualisation des espaces en fonction des temporalités d'usage et une connexion des différents pôles.

Le programme du jardin des loisirs intégrera les locaux du Clos Lescombes et des constructions neuves à proximité et en lien avec celui-ci.

Cependant, la mise en œuvre de ce projet dans le secteur du Pinsan à Eysines, situé dans une zone naturelle du PLU, nécessite une évolution de la règle d'urbanisme en vigueur.

Pour ces raisons, il est proposé de recourir à une procédure de révision simplifiée du PLU conformément à l'article L 123-13 du code de l'urbanisme qui dispose que *« Lorsque la révision a pour seul objet la réalisation d'une construction ou d'une opération, à caractère public ou privé, présentant un intérêt général pour la commune ou toute autre collectivité, elle peut être effectuée selon une procédure simplifiée Les dispositions du présent alinéa sont également applicables à un projet d'extension des zones constructibles qui ne porte pas atteinte à l'économie générale du projet d'aménagement et de développement durable et ne comporte pas de graves risques de nuisance »*.

Celle-ci consistera à adapter le zonage, l'emplacement réservé pour un parc public, la surface d'un EBC et l'orientation d'aménagement H62 correspondant au secteur du Pinsan à Eysines.

L'objectif poursuivi par la révision simplifiée du PLU est de permettre la création du projet de jardin des loisirs dans le secteur du Pinsan à Eysines qui répond aux besoins en matière d'équipements publics de proximité et permet la mise en valeur et l'appropriation du site par la population.

Parallèlement à la prescription de cette procédure, il appartient au Conseil de Communauté de délibérer, conformément à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, sur les objectifs poursuivis et sur les modalités d'une concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Les objectifs poursuivis par cette concertation sont, outre de répondre aux exigences du code de l'urbanisme, de permettre au public de s'exprimer sur ce dossier.

La concertation sera menée par la CUB, compétente en matière de PLU, en étroite association avec la ville d'Eysines, selon les modalités suivantes :

- mise à disposition de documents et recueil des avis : à cet effet, un registre sera mis à la disposition du public dans les locaux de la CUB aux heures habituelles d'ouverture ainsi qu'à la mairie d'Eysines. Un dossier rassemblant les pièces essentielles à la compréhension du sujet accompagnera ces registres.

- le dossier de révision simplifiée pourra également être consulté sur le site internet de la CUB (www.participation.lacub.fr).

Cette délibération sera portée à la connaissance du public par voie d'affichage dans chacune des 27 mairies composant la communauté urbaine de Bordeaux.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU les articles L 123-13 et L 300-2 du code de l'urbanisme,
VU le PLU de la Communauté Urbaine de Bordeaux en vigueur,
VU le courrier de madame le maire d'Eysines en date du 19 mai 2011
VU le projet de création d'un jardin des loisirs dans le secteur du Pinsan à Eysines

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt notamment pour les habitants de la commune d'Eysines de disposer des aménagements prévus par le projet de jardin des loisirs

DECIDE

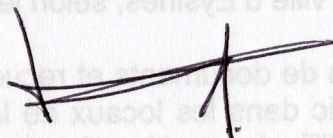
Article 1 : Il est décidé de prescrire une révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme pour permettre la réalisation du projet de jardin des loisirs dans le secteur du Pinsan à Eysines.

Article 2 : Il est décidé l'ouverture de la concertation selon les modalités décrites ci-dessus.

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 juin 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,



M. MICHEL LABARDIN

Le Service du Contrôle de légalité des
actes administratifs de la Préfecture de
La Gironde a déclaré avoir reçu ce
document le :

06 JUL. 2011